

Du vingt-cinq jany mil huit cent quatre-vingt-quinze, à neuf heures du matin

N° 4 ACTE DE MARIAGE de Brun, Joseph, Marius

Agé de trente-quatre ans, né au Val département d'as Var le dix-neuf du mois de mars mil huit cent soixante-cinq profession de cultivateur domicilié à la Gard département d'as Var fils majeur de Brun, Louis né à Lagnoc département d'as Var profession de cultivateur domicilié à la Gard département d'as Var et de Jean Lambert Manquerelle née à Le Signe département d'as Var en son vivant sans profession, domiciliés à la Gard (sic) le père ici présent et consentant d'une part. Et de Marie, Virginie, Plumer

Agé de vingt-huit ans, née à Chabanneuf-le-Moutier département d'as Var le huit du mois de Septembre mil huit cent soixante-sept profession de cultivatrice domiciliée à la Gard département d'as Var fille majeure de Plumer, Joseph, Marius né à Marseille département d'as Bouches du Rhône profession de cultivateur domicilié à la Gard département d'as Var et de Benoît, Marie, Virginie née à Chabanneuf-le-Moutier département d'as Var sans profession, domiciliés à la Gard (sic) le père et la mère ici présents et consentants d'autre part.

- Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage faites, sans opposition, les dimanches neuf et seize jany mil huit cent quatre-vingt-quinze demeurées affichées pendant le délai voulu par la loi, 2° Sur l'acte de l'acte de naissance du futur époux, 3° Sur l'acte de décès de la mère du futur époux, 4° Sur l'acte de l'acte de naissance de la future épouse;

Brun et Plumer

Et de même suite, par notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1830, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage à la date du du mois d mil huit cent par devant M notaire à département de Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie, Virginie Plumer et l'autre Brun, Joseph, Marius



Le tout en présence de Emile, Notar domicilié à la Gard département d'as Var Agé de trente-deux ans, profession de notaire, son parent au 2e degré de Plumer, Pascal domicilié à la Gard département d'as Var Agé de vingt-neuf ans, profession de cultivateur, père de la future épouse. Et de Plumer, Eugénie domicilié à la Gard département d'as Var Agé de vingt-neuf ans, profession de cultivateur, sœur de la future épouse. Et de Béraud, Antoine domicilié à la Gard département d'as Var Agé de vingt-huit ans, profession de cultivateur le marié son parent au 2e degré de la future épouse.

Après quoi M. Jean, Pierre, Marius, Plumer, a prêté serment par lui-même, le Maire de la Gard faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par toutes les parties à l'exception du père du futur époux, de la mère de la future épouse et la future épouse. & Approuvé dix-neuf mil huit cent quatre-vingt-quinze.

Brun Plumer Plumer Plumer

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.